

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 7 novembre 2017 à 19h30, à l'hôtel de ville de la Municipalité des Coteaux, au 65, route 338, Les Coteaux.

Étaient présents : Messieurs Réjean Cauchon, François Deschamps et Franco Caputo et Madame Denise Godin-Dostie tous délégués municipaux.

Étaient également présents : Messieurs Michel Pitre, directeur, Jean-François Messier, trésorier et Claude Madore, secrétaire.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur François Caputo, président, a ouvert l'assemblée à 19 h 35 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

17-11-1062 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : Mme Denise Godin-Dostie,
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 2 novembre 2017, en y ajoutant l'item suivant au point varia :

- Assurance collective des employés de la Régie

....ADOPTÉE....

17-11-1063 Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2017

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal du 3 octobre 2017.

**Il est proposé par : M. François Deschamps,
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre 2017, tel que rédigé par le secrétaire de l'assemblée.

....ADOPTÉE....

17-11-1064 Approbation des comptes à payer

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : Mme Denise Godin-Dostie,
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	85 682.77 \$
Comptes payés par chèques durant le mois d'octobre	23 243.83 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois d'octobre	20 736.34 \$
Paiement de facture déduit sur remboursement d'un compte en souffrance	68.99 \$
Comptes à payer au 7 novembre 2017	9 082.60 \$
Salaires du 24 septembre au 21 octobre 2017	32 551.01 \$

....ADOPTÉE....

Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 13 interventions, dont 3 entraides/incendie et 1 entraide/désincarcération, pour la période du 24 septembre au 21 octobre 2017.

17-11-1065 Programme aide financière pour la formation 2018

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Régie intermunicipale d'incendie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Régie intermunicipale d'incendie prévoit 39 séances de formation pour les pompiers au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Régie intermunicipale d'incendie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : M. François Deschamps,
Et résolu à l'unanimité,**

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

....ADOPTÉE....

17-11-1066 Autorisation des véhicules pour la quignolée

Considérant que certains pompiers participent à la collecte d'argent et de denrées sur le territoire à titre de bénévoles durant les journées de quignolée;

Considérant que par les années passées, les véhicules des municipalités (services incendie et services de voirie) étaient utilisés à ces fins pour solliciter les citoyens des deux municipalités;

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : Mme Denise Godin-Dostie,
Et résolu à l'unanimité,**

D'autoriser les pompiers, à titre de bénévoles, à utiliser les véhicules de la Régie afin de solliciter les dons des citoyens des deux municipalités membres de la Régie. Les dates retenues sont : le 2 décembre pour la municipalité des Coteaux et le 3 décembre pour la municipalité de Saint-Zotique.

....ADOPTÉE....

Correspondance

Aucune correspondance.

Varia

17-11-1067 Autorisation – Renouvellement du programme d'assurance collective du regroupement de la MRC Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* permet à une Régie intermunicipale d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la Régie intermunicipale d'incendie du lac Saint-François les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Régie intermunicipale d'incendie du lac Saint-François désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

**Il est proposé par : Mme Denise Godin-Dostie,
Appuyé par : M. François Deschamps,
Et résolu à l'unanimité,**

QUE la Régie intermunicipale d'incendie du lac Saint-François adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Régie intermunicipale d'incendie du lac Saint-François autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Régie intermunicipale d'incendie du lac Saint-François accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

....ADOPTÉE....

Période de questions

Aucune question.

17-11-1068 Levée de l'assemblée ordinaire du 7 novembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,
Appuyé par : M. François Deschamps,
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 7 novembre 2017 soit levée à 19 h 44.

....ADOPTÉE....

**Franco Caputo
Président**

**Claude Madore
Secrétaire**